



Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s
Région PACA/Corse

FLASH-INFO

Traitement du mois de décembre : **Paie de L'I.C.P**

Suite au virement des salaires intervenu le 20 décembre, vous avez été nombreux à nous signaler des irrégularités sur le versement de l'ICP.

Aussi, le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s a immédiatement saisi la Direction Interrégionale de Marseille en réclamant des acomptes afin que les agents puissent passer de bonnes fêtes de fin d'année et profiter de cette prime bien méritée, le temps d'effectuer les régularisations nécessaires.

Suite à cet incident, un recensement embarrassant a été effectué au niveau régional. Il en ressort que :

2482 agents connus sont impactés par une erreur sur le versement de l'ICP dont le montant doit s'élever normalement à 1400€ brut.

- ⇒ 1% de ces agents n'ont pas reçu la prime
- ⇒ 4% ont reçu un versement partiel

Il faut savoir que pour les agents ayant été en arrêt maladie au cours de l'année 2018, une déduction des jours de carence (CMO) s'est faite sur l'ICP.

Suite à notre intervention, La DRFIP s'est engagée à examiner les dossiers au cas par cas et à nous apporter un retour dès la semaine prochaine.

Dans le cas où ces acomptes seraient accordés, le versement pourrait intervenir au 4 Janvier 2019.

Le Syndicat Pénitentiaire des Surveillant(e)s souligne la réactivité de l'équipe Interrégionale qui s'est saisie immédiatement de ce dossier et regrette que certains imposteurs s'approprient les actions menées par le SPS.

En effet, une certaine organisation syndicale a publié un communiqué daté du 19 décembre, expliquant qu'elle avait contacté le matin même la DI pour signaler ce problème. Bien maladroite tentative de récupération quand chacun sait que la date de versement effectif des salaires est le 20 décembre.